

## Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 12 novembre 2025

**Objet : Définition des unités de gestion pour l'application des volumes prélevables en période de basses eaux sur le bassin versant Vie et Jaunay**

Le 12 novembre 2025 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Givrand sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

**Date de la convocation : 29 octobre 2025**

### Etaient présents :

#### *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

- Représentants des maires du département de la Vendée :
  - Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
  - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
  - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
  - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- MM. Jean BROSSARD et Vincent PIPAUD, représentants du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean-François PEROCHÉAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

#### *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

- M. Hervé BREMAUD, président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie

#### *Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :*

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Mickael BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

**Avaient donné un pouvoir :**

- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont, à M. Hervé BESSONNET
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie, à M. Hervé BREMAUD.

**Etaient excusés ou absents :**

- M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. André CLAUTOUR, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Christophe PEIGNET, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Tony GAUTIER, représentant de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

| Collège                                                                                                                              | En exercice | Présents  | Pouvoirs | Votants   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|----------|-----------|
| Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux                 | 21          | 9         | 1        | 10        |
| Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées | 12          | 5         | 1        | 6         |
| Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics                                                                 | 7           | 2         | 0        | 2         |
| <b>Total</b>                                                                                                                         | <b>40</b>   | <b>16</b> | <b>2</b> | <b>18</b> |

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Commission Locale de l'Eau est engagée depuis 2021 dans l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), dont la première phase a consisté en l'élaboration et la validation d'une feuille de route, réalisée en interne et validée le 21 avril 2021, dans laquelle les moyens à mobiliser pour la réalisation du PTGE ont été décrits, permettant :

- d'apporter des compléments aux études déjà menées sur le territoire afin de réaliser l'état des lieux-diagnostic du territoire,
- d'élaborer différents scénarii avec analyse économique et financière pour chaque scénario permettant le choix d'un scénario et la définition d'un programme d'actions visant à atteindre dans la durée un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

La deuxième phase, consistant en l'état des lieux-diagnostic du territoire, a été engagée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE, et réalisée par une prestation de la CACG à travers une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), validée en 2023. Le montant des prestations réalisées se porte à 56 867,20 € TTC.

Suite à cette étude, la CLE a délibéré le 7 novembre 2023 sur le choix d'un des trois scénarios fixant le volume prélevable pour la période de basses eaux (d'avril à octobre). C'est le scénario 1 qui a obtenu la majorité. Dans ce scénario, les débits objectifs d'étiage (DOE) correspondent à la borne basse du débit biologique et donc maximise le volume prélevable. Néanmoins, le déficit quantitatif global sur l'ensemble de la période de basses eaux incite à ne pas autoriser le développement de nouveaux usages d'avril à octobre, même si du volume prélevable est disponible au printemps.

La troisième phase a ensuite été engagée en 2024 avec l'élaboration du cahier des charges de l'étude de co-construction des scénarios et l'identification d'un programme d'actions dans le cadre du PTGE du bassin de la Vie et du Jaunay et la réalisation d'une enquête citoyenne sur l'eau auprès des habitants.

Le cahier des charges a été validé par la CLE le 24 mai 2024 et définit trois étapes dans la réalisation de l'étude :

- l'analyse socio-économique des usages de l'eau,
- l'élaboration des scénarios d'actions,
- l'analyse et le choix du programme d'actions.

Suite à la consultation des entreprises, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a retenu le groupement Auxilia-Conseils/Vertigo Lab pour la réalisation de cette prestation, pour un montant total de 90 279 € TTC. A ce jour, l'analyse socio-économique des usages de l'eau a été finalisée et validée et l'étape d'élaboration des scénarios d'actions est quasi finalisée.

M. le Président indique que la répartition du volume prélevable, d'un point de vue spatial et temporel et par usage, est à définir avant de procéder au choix d'un scénario d'actions.

Aussi, après la tenue de deux réunions de Bureau préparatoires et d'un comité de pilotage intégrant un atelier d'assimilation de la répartition des volumes prélevables en période de basses eaux, Monsieur le Président propose la définition des 7 unités de gestion suivantes :

- Apremont,
- Ligneron amont,
- Vie et Ligneron aval,
- Jaunay amont,
- Gué Gorand amont,
- Jaunay et Gué Gorand aval,
- Zone côtière et marais.

Monsieur le Président propose de valider ces 7 unités de gestion.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

| <b>Nombre de votants</b> | <b>Avis<br/>favorables</b> | <b>Avis<br/>défavorables</b> | <b>Abstentions</b> |
|--------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 18                       | 18                         | 0                            | 0                  |

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay valide à l'unanimité la définition de 7 unités de gestion pour l'application des volumes prélevables en période de basses eaux, comme cartographiées à l'annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET

**Carte des Unités de Gestion (UG) pour l'application des volumes prélevables en période de basses eaux (avril à octobre)  
sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay**

